

2TL
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : rue Charles Aznavour Parc d'activités de Ronsouze
56800 PLOERMEL

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Ludovic ENOS, demeurant 2 rue Jean Gouery, 35160 TALENSAC,

Monsieur Tristan LANG, demeurant 10 rue de Norvège, 35200 RENNES,

Société ROGERS INVESTMENTS, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, dont le siège est situé au 52 avenue du Canada, RENNES (Ille et Vilaine), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 434 369 583, représentée par Madame Maryvonne LE DUFF, gérante, et ayant donné tous pouvoirs à Madame Solenn SIMON à l'effet de signer les présents statuts,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2TL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est rue Charles Aznavour Parc d'activités de Ronsouze, 56800 PLOERMEL, et dont les statuts ont été établis,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Ludovic ENOS, demeurant 2 rue Jean Gouery, 35160 TALENSAC,

Monsieur Tristan LANG, demeurant 10 rue de Norvège, 35200 RENNES,

Monsieur Ludovic ENOS et Monsieur Tristan LANG disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que cette clause puisse être opposée aux tiers ni invoquée par eux :

- . toute commande et tout achat de matériels, marchandises ou autres d'un montant supérieur à cinquante mille (50 000) euros,
- . toute prise de participations dans toutes autres sociétés,

ne pourront être réalisés sans avoir été autorisés au préalable par une décisions collective ordinaire des associés ou, s'il s'agit d'actes emportant ou susceptibles d'emporter directement ou indirectement modification de l'objet social ou des statuts par une décision collective extraordinaire prise selon les conditions prévues aux statuts.

Monsieur Ludovic ENOS et Monsieur Tristan LANG acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Signé en la forme électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil par l’intermédiaire du prestataire JESIGNEXPERT.

Ludovic ENOS, acceptant les fonctions de gérant

Signé par Ludovic ENOS
Le 29/04/2025

ID: tx_qawBnoqBYa4M

Signed with
Universign

Tristan LANG, acceptant les fonctions de gérant

Signé par Tristan LANG
Le 29/04/2025

ID: tx_qawBnoqBYa4M

Signed with
Universign

Société ROGERS INVESTMENTS
Rep. par Maryvonne LE DUFF,
Elle-même rep. par Solenn SIMON

Signé par Solenn SIMON
Le 29/04/2025

ID: tx_qawBnoqBYa4M

Signed with
Universign